

Bilan de la session 2012 du CNU section 26 et conseils aux candidats

Rédigé par le bureau de la section

1 Présentation du CNU26

L'actuel Conseil National des Universités (CNU) a été mis en place à la fin de l'année 2011 pour un mandat de quatre ans. Composée de 48 membres titulaires (et d'autant de suppléants), la section 26 est chargée du domaine "Mathématiques Appliquées et Applications des Mathématiques" représentant plus de la moitié des mathématiques universitaires en France.

La section 26 du CNU est formée de la façon suivante

1.1 Bureau

- Président de section : Marc Quincampoix, PR, élu
- Vice présidente collègue A : Fabienne Comte, PR, élue
- Vice président collègue B : Alain Huard, MC, élu
- Assesseur Collège A : Elisabeth Logak, PR, nommée
- Assesseur Collège B : Fabrice Vandebrouck, MC, élu
- Assesseur Collège B : Thierry Klein, MC, élu

1.2 Bureau "élargi"

Pour compléter et équilibrer les représentations sous-disciplinaires le conseil a mis en place un bureau "élargi" qui comporte les membres du bureaux et

- Nicolas Fournier, PR, nommé
- Vivianne Durand-Guerrier, PR, élue
- Céline Grandmont, DR INRIA, élue
- Erwan Lepennec, CR INRIA, nommé
- Hasnaa Zidani, MC, nommée

1.3 Composition du conseil

N.B. Le nom de chaque titulaire est suivi de celui de son [suppléant] en italique.

Collège A, élus : C. Amrouche (Pau) [*S. Vaianti (Toulon)*], M. Barkatou (Limoges) [*D. Aussel (Perpignan)*], B. Bercu (Bordeaux 1) [*M. Hoffman (Marne la vallée)*], G. Biau (Paris 6) [*M. Broniatowski (Paris 6)*], P. Cardaliaguet (Paris 9 Dauphine) [*S. Adly (Limoges)*], T. Colin (Bordeaux 1) [*L. Desvilletes (ENS Cachan)*], F. Comte (Paris 5) [*A. Pietrus (Antilles-Guyanne)*], R. Danchin (Paris 12) [*F. Filbet (Lyon 1)*], V. Durand-Guerrier (Montpellier 2) [*A. Yassine (Le Havre)*], C. Grandmont (INRIA) [*F. Mehats (Rennes 1)*], A. Guillin (Clermont 2) [*A. Trouvé (ENS Cachan)*], A. Guillou (Strasbourg) [*J. Saracco (Bordeaux 1)*], P. Massart (Paris 11) [*P. Doukhan (Cergy)*], L. Paoli (St Etienne) [*A. Delcroix (Antilles-Guyanne)*], M. Quincampoix (Brest) [*E. Trélat (Paris 6)*], M. Tucsnak (Nancy) [*F. Castell (Aix-Marseille 1)*]

Collège A, nommés : J.F. Aujol (Bordeaux 1) [*F. Malgouyres (Toulouse 3)*], C. Choquet (La Rochelle) [*J.F. Coulombel (Nantes)*], N. Fournier (Paris 12) [*O. Garret (Nancy)*], S. Gaubert

(INRIA) [*D. Ye (Metz)*], J.M. Ghidaglia (ENS Cachan) [*P. Briand (Chambery)*], D. Leroux (Lyon 1) [*L. Chaumont (Angers)*], E. Logak (Cergy) [*O. Raimond (Paris 10)*], L. Saint Raymond (Paris 6) [*M. Briane (INSA Rennes)*]

Collège B, élus : T. Champion (Toulon) [*G. Allain (Paris 12)*], M.B. Chavent (Bordeaux 2) [*B. De Saporta (Bordeaux 4)*], O. Guibé (Rouen) [*E. Fouassier (Lyon 1)*], C. Hardouin (Paris 10) [*J.P. Morillon (La Réunion)*], A. Huard (INSA Toulouse) [*J.P. Loheac (Centrale Lyon)*], G. Hunault (Angers) [*F. Panloup (INSA Toulouse)*], Z. Jadda (Insa Rennes) [*J.F. Petiot (Bretagne Sud)*], T. Klein (Toulouse 3) [*B. Andreianov (Besancon)*], C. Lacaux (INP Nancy) [*S. Akesbi (Mulhouse)*], M. Maumy (Strasbourg) [*F. Bertrand (Strasbourg)*], F. Richard (Grenoble 1) [*C. Paroissin (Pau)*], A. Salam (Littoral) [*A. Sili (Toulon)*], S. Tordeux (Pau) [*M. Bellalij (Valenciennes)*], G. Vallet (Pau) [*A. Kurtzmann (Nancy 1)*], F. Vandebrouck (Paris 7) [*R. Stoica (Lille 1)*], N. Vialaneix (Perpignan) [*J. Rynkiewicz (Paris 1)*]

Collège B, nommés : C. Calgaro (Lille 1) [*M. Thieullen (Paris 6)*], M. Darbas (Amiens) [*G. Croce (Le Havre)*], R. Duvigneau (INRIA) [*V. Perchet (Paris 7)*], A. Eyraud-Loisel (Lyon 1) [*M.A. Morlais (Le Mans)*], O. Guéant (Paris 7) [*J. Berestycki (Paris 6)*], E. Lepennec (INRIA) [*B. Vedel (Bretagne-Sud)*], A. Tonnelier (INRIA) [*E. Miot (Paris 11)*], H. Zidani (ENSTA) [*M. Hillairet (Paris 9 Dauphine)*]

1.4 Rôle du CNU

Le CNU assure les missions suivantes :

- il établit la liste des candidats qualifiés aux fonctions de Maître de Conférences ou Professeur d'Université,
- il choisit les collègues promus par la voie nationale à la hors classe de MC, à la première classe des PR et aux deux échelons de la classe exceptionnelle des PR,
- il attribue des semestres de congés pour recherche ou conversion thématiques (CRCT) c'est à dire des semestres sabbatiques,
- il donne un avis sur les recrutements de PR ouverts au titre de l'article 46-3 (réservés aux MC ayant dix ans d'ancienneté),
- il a en charge l'évaluation des enseignants chercheurs (l'évaluation a été annulée pour l'année universitaire 2011-2012 mais reste, jusqu'à présent, une des missions du CNU pour les années futures),
- il est consulté et/ou prend position pour divers sujets concernant la section 26 ou plus généralement les universitaires.

Une présentation générale du CNU et en particulier de la section 26 se trouve sur le site de la cpcnu <http://www.cpcnu.fr>

Les délibérations de la section se sont déroulées en deux sessions plénières de trois jours chacune : la première session de février 2012 concernait les qualifications et la seconde session, en mai 2012 concernait les promotions.

2 Prise de positions du CNU 26

Le 7 février 2012, le conseil a souhaité prendre position à travers les deux motions suivantes

2.1 Motion "Autopromotion"

La section 26 du CNU s'engage à ne pas promouvoir ses membres et à ne pas leur attribuer de Congé de Recherche et de Conversion Thématique pendant leur mandat.

2.2 Motion "Evaluation"

Loin de se soustraire à la mission d'évaluation qui est sa raison d'être, le CNU 26 refuse l'évaluation systématique quinquennale des universitaires, dont les objectifs sont inconnus.

A la demande de la CPCNU, la section 26 se réunira le 7 septembre 2012 pour donner son avis pour préparer les assises de l'enseignement supérieur.

3 Qualifications : Bilan 2012

3.1 Qualifications aux fonctions de Maître de Conférences

Le nombre de candidats inscrits était de 464, dont 68 dossiers non parvenus aux rapporteurs (15%). Sur les 396 dossiers examinés, 271 candidats ont été qualifiés (68% des dossiers examinés). Ces chiffres sont tout à fait comparables aux chiffres de l'an passé, avec une légère diminution du nombre de candidats : en 2011 il y avait 501 candidats et un taux de qualification de 67 %. La grande majorité des refus de qualification est justifiée par une inadéquation avec le champ disciplinaire de la section.

Comme les années passées, deux repères importants ont été utilisés dans l'évaluation des dossiers, en particulier pour les candidats dont le parcours ne s'inscrivait pas de façon canonique dans les thématiques de la section.

1. L'aptitude à enseigner les mathématiques.
2. L'activité scientifique. Dans les domaines d'application des mathématiques, cette activité ne doit pas se limiter à une description de modèles classiques et une utilisation de méthodes et algorithmes éprouvés. L'évaluation prend en compte l'apport méthodologique, la mise en place de modèles originaux, le développement de nouveaux algorithmes, la validation par des applications réalistes.

Recommandations aux candidats (et aux directeurs de thèses)

Le dossier de candidature doit faire apparaître clairement :

- La capacité à enseigner les mathématiques dans un cursus de Licence de Mathématiques.
- Un travail de recherche en mathématiques appliquées. L'utilisation d'un outil mathématique standard dans un travail de recherche relevant d'une autre discipline n'est pas considéré comme suffisant à lui seul pour la qualification en Section 26.
- Une activité liée à la recherche en mathématiques appliquées dans la période précédant la demande de qualification.

Le dossier de candidature doit être présenté avec soin et clarté. Nous souhaitons que les rapports préalables à la soutenance de thèse de doctorat soient joints au dossier (quand ils existent et sont publics, ce qui est le cas des doctorats français). Le dossier doit contenir un C.V. détaillé, les références complètes des travaux du candidat, et quelques-uns de ceux-ci. La présence d'une publication dans une revue à comité de lecture n'est pas exigée pour les thèses récentes, mais elle représente un élément d'appréciation décisif pour les thèses plus anciennes. La publication d'un article en seul auteur, ou sans son directeur de thèse, peut être un élément positif d'appréciation.

En ce qui concerne les dossiers relevant pour une grande part d'une autre discipline que les mathématiques (informatique, biologie, physique, mécanique, traitement du signal, . . .), le dossier doit faire clairement apparaître la contribution du candidat dans le domaine des mathématiques appliquées, et préciser la nature de l'apport des mathématiques au domaine d'application. Pour les candidats titulaires d'un doctorat récent, il est naturel d'attendre qu'un ou plusieurs membres du jury de thèse, et si possible un des rapporteurs, relèvent de la section du CNU dans laquelle le candidat demande la qualification, cette condition n'étant bien sûr pas absolue. Les candidats qui s'estiment dans le champ "applications des mathématiques" sont encouragés à ne pas restreindre leurs candidatures de qualification à la 26ème section.

Enfin, signalons l'existence de guides édités par les sociétés savantes, comme la SMAI et la SMF (voir <http://www.emath.fr>), et le site <http://cnu26.emath.fr/> qui donnent des conseils très utiles aux candidats sur les postes universitaires.

Pour les candidats étrangers non titulaires d'un doctorat français, le CNU a l'obligation en cas de qualification de délivrer une équivalence de ce doctorat. Pour les candidats étrangers, nous laissons aux comités de sélection le soin de vérifier que les candidats sont aptes à enseigner en français lors de l'audition des candidats. Nous avons noté quelques exemples de rapporteurs de thèse ayant collaboré avec le candidat sur une partie de son travail de thèse. Nous recommandons aux écoles doctorales d'être vigilantes afin d'éviter de tels choix de rapporteurs.

3.2 Qualifications aux fonctions de Professeur

Le nombre de candidats inscrits à la qualification aux fonctions de Professeur était de 154, dont 17 dossiers non parvenus aux rapporteurs. Sur les 129 dossiers examinés, 111 candidats ont été qualifiés soit 86 %. L'an dernier le nombre de candidat était de 150 dossiers et le taux de qualification de 72%.

Les points essentiels examinés dans un dossier de candidature à la qualification aux fonctions de Professeur sont les suivants :

- la capacité à enseigner les mathématiques en Licence de Mathématiques et dans les filières Mathématiques Appliquées au niveau Master ;
- un travail de recherche significatif en mathématiques appliquées, avec une activité avérée dans la période récente ;
- la démonstration d'une réelle autonomie scientifique ;
- l'aptitude à l'encadrement et à la direction de recherches.

En ce qui concerne les dossiers relevant pour une grande part d'une autre discipline que les mathématiques (informatique, biologie, physique, mécanique, traitement du signal, ...), le dossier doit faire clairement apparaître la contribution du candidat dans le domaine des mathématiques appliquées, et préciser la nature de l'apport des mathématiques au domaine d'application.

Le dossier de candidature doit être présenté avec soin et clarté. Nous souhaitons que les rapports préalables à la soutenance de l'HDR soient joints au dossier (quand ils existent et sont publics, ce qui est le cas des HDR françaises).

Pour les candidats étrangers non titulaires de l'HDR française, le CNU a l'obligation en cas de qualification de délivrer une équivalence de cette HDR. Pour les candidats provenant d'un pays où existe un deuxième doctorat du niveau de l'HDR, il paraît souhaitable qu'ils l'aient obtenu. Dans tous les cas, le niveau du dossier scientifique reste un critère déterminant (publications, encadrements éventuels).

4 Promotions

Les candidatures se font par voie électronique et avant l'examen par le CNU les dossiers sont préalablement examinés par les conseils d'administration des établissements qui émettent un avis sur les tâches administratives et l'activité d'enseignement des candidats. Les sections du CNU sont supposées émettre un avis sur les candidats pour les promotions par la voie locale. Comme l'an passé, le conseil a choisi ne pas mettre d'évaluation sur les dossiers des candidats non proposés à la promotion ; cela s'est traduit par les deux formulations suivantes appropriées aux différents cas : "La section 26 du CNU ne souhaite pas émettre d'avis sur les candidats qu'elle ne propose pas à la promotion sur le contingent qui lui est attribué" ou "La section 26 du CNU par souci d'exemplarité a décidé de ne pas promouvoir des membres en exercice du CNU26 pendant leur mandat".

Si les fichiers proposés par le ministère comportent une trame précise à renseigner, qui répond dans l'ensemble aux attentes de notre section, nous rappelons qu'il est essentiel que les dossiers de candidature à une promotion contiennent un descriptif de l'ensemble de la carrière (et non seulement des dernières années). Outre le Curriculum Vitae et la liste complète des travaux, classés si possible par type de publication (par exemple, articles dans des revues d'audience internationale avec comité de lecture, notes aux comptes-rendus ou assimilées, actes de colloques, livres ou chapitres de livres, articles de vulgarisation ...), le dossier doit comporter des informations précises sur les activités pédagogiques, administratives, l'encadrement doctoral (thèses soutenues ou en cours, taux d'encadrement, devenir des doctorants) et les services rendus à la communauté universitaire et scientifique. Il est vivement conseillé, en plus de la liste de publications, de faire une description des travaux scientifiques en insistant sur les résultats marquants. Pour les candidats ayant à leur actif une réalisation conséquente en matière de logiciel scientifique, il est demandé de préciser dans leur dossier tous les éléments utiles à l'appréciation de celle-ci, de son impact, et de préciser également la contribution personnelle du candidat dans le cas de logiciels réalisés en équipe.

Il est souhaitable de faire aussi apparaître les participations aux conférences et les séminaires donnés, pour pouvoir mesurer la visibilité nationale et internationale. De même, la nature des tâches collectives doit apparaître clairement, pour pouvoir être prise en compte.

Chaque dossier est examiné par deux rapporteurs du CNU, désignés par le bureau, après consultation du bureau élargi. Pour les dossiers examinés plusieurs années consécutives par notre section, nous nous efforçons de choisir chaque année des rapporteurs différents.

4.1 Promotions à la hors-classe des MCF

Nombre de promotions proposées : 24, dont 8 femmes

Nombre de promouvables : 243, dont 81 femmes

Nombre de candidats: 70, dont 21 femmes.

Listes des Promus: BELMILOUDI Abdleaziz (INSA Rennes), BOUCHON Francois (Clermont 2), COLLET Jean Francois (Nice), COPPE Sylvie (Lyon 1), DUMONT Serge (Amiens), FRADON Myriam (Lille 1), GALTCHOUK Daria (Evry), GENSANE Thierry (Littoral), HAYEK Naila (Paris 2), HEINRICH Philippe (Lille 1), JOLY Pierre (Bordeaux 2), KABBAJ Fouzia (Valenciennes), MAURICE BOKANOWSKI Olivier (Paris 7), MILLER Luc (Paris 10), MOTTELET Stéphane (Compiègne), NOUSSAIR Ahmed (Bordeaux 1), PAOLI Jean Martin (Corte), POULLET Pascal (Antilles-Guyanne), RAINER Catherine (Brest), SANTI Françoise (CNAM), TRUJILLO David (Pau), VANCOSTENOBLE Judith (Toulouse 3), VERMET Franck (Brest), VIVIER Laurent (Paris 7).

Les âges s'étendent de 40 à 60 ans. L'âge moyen des promus est de 45 ans.

Pour les promotions à la hors-classe, le CNU examine l'ensemble de la carrière des candidats. Outre le travail de recherche et de l'activité d'enseignant, un investissement particulier dans le domaine pédagogique ou au service de la communauté scientifique est apprécié. Un objectif de ces promotions étant d'offrir une fin de carrière valorisée à des collègues méritants, le CNU est vigilant à une juste répartition des âges des collègues promus.

4.2 Promotions à la première classe des PR

Nombre de promotions proposées : 18, dont 3 femmes

Nombre de promouvables : 245, dont 42 femmes

Nombre de candidats: 101, dont 15 femmes.

Listes des Promus: ANTOINE Xavier (INP Nancy), BEN BELGACEM Faker (Compiègne), BOUKROUCHE Mahdi (Saint-Etienne), BOYER Franck (Aix-Marseille 3), RIO-BUTUCEA Cristina (Marne la vallée), CROISILLE Jean-Pierre (Metz), GIACOMONI Jacques (Pau), GUBINELLI Massimiliano (Paris 9), KOURKOVA Irina (Paris 6), KUZNIAK Alain (Paris 7), LIU Quansheng (Bretagne-Sud), MARIN Jean-Michel (Montpellier 2), MAUME-DESCHAMPS

Véronique (Lyon 1), NKONGA Boniface (Nice), RAPHAEL Pierre (Toulouse 3), RIFFORD Ludovic (Nice), SABOT Christophe (Lyon 1), VAYATIS Nicolas (ENS Cachan).

Les âges s'étendent de 35 à 60 ans. L'âge moyen des promus est de 43 ans.

Pour l'examen des promotions à la première classe des Professeurs, le CNU dégage de chaque dossier de candidature les éléments suivants :

- domaine scientifique, âge et ancienneté comme Professeur,
- faits marquants de la carrière, distinctions scientifiques,
- activité et responsabilités pédagogiques,
- responsabilités diverses (direction d'équipe ou d'établissement, appartenance à différentes commissions...),
- rayonnement : activités éditoriales, direction de projets (type ANR, réseaux européens, GDR...), rapporteurs de thèses ou d'HDR, invitations à l'étranger et dans des conférences internationales,
- activité scientifique (nombre et qualité des publications, communications),
- encadrement doctoral (thèses encadrées et devenir des docteurs).

Les candidats sont invités à mettre clairement ces éléments en avant dans leur dossier. Le CNU veille à une répartition équilibrée entre les sous-disciplines (analyse des EDP et analyse numérique, calcul scientifique, didactique, optimisation, probabilités, statistiques) qui n'exclut pas les dossiers transversaux ou atypiques. Le conseil est vigilant à une juste répartition des âges des collègues promus.

4.3 Promotions au premier échelon de la classe exceptionnelle des PR

Nombre de promotions proposées : 13, dont 0 femme.

Nombre de promouvables : 176, dont 23 femmes

Nombre de candidats: 64, dont 8 femmes.

Listes des Promus: ALOUGES Francois (Paris 11), BALLY Vlad (Marne la vallée), BONNARD Bernard (Dijon), DEBUSSCHE Arnaud (ENS Cachan), FRANCFORT Gilles (Paris 13), GAMBOA Fabrice (Toulouse 3), GARNIER Josselin (Paris 7), GIACOMIN Giambattista (Paris 7), KAVIAN Ottared (Versailles), LEPSKI Oleg (Aix-Marseille 1), LIANDRAT Jacques (Ecole Centrale Marseille), ROBBIANO Luc (Versailles), ROQUEJOFFRE Jean Michel (Toulouse 3).

Les âges s'étendent de 41 à 60 ans. L'âge moyen des promus est de 51 ans.

Le CNU attend des candidats à une promotion au premier échelon de la classe exceptionnelle qu'ils aient fait preuve de compétences exceptionnelles dans les différentes missions d'un professeur des universités, que se soit par l'excellence de leurs travaux de recherche, ou en jouant un rôle majeur dans la communauté scientifique en termes d'encadrement, de diffusion, et de structuration de la recherche. Le conseil est attentif à une juste répartition des âges des collègues promus.

4.4 Promotions au second échelon de la classe exceptionnelle des PR

Nombre de promotions proposées : 5, dont 1 femme

Nombre de promouvables : 45, dont 6 femmes

Nombre de candidats: 29, dont 4 femmes.

Listes des Promus: BETHUEL Fabrice (Paris 6), KOUTOYANTS Youri (Le Mans), MELEARD Sylvie (Paris 10), MERLE Franck (Cergy), TSYBAKOV Alexandre (Paris 6).

Les âges s'étendent de 49 à 60 ans. L'âge moyen des promus est de 54 ans.

Parmi les candidats dont le dossier démontre une activité soutenue dans les différentes missions des professeurs d'université, le critère essentiel pour le changement d'échelon est l'ancienneté dans la classe exceptionnelle.

4.5 Promotions locales 2011

Les sections du CNU ne distribuent que la moitié des promotions ouvertes aux enseignants-chercheurs. Ces promotions sont distribuées entre sections du CNU proportionnellement au nombre de promouvables. Les autres promotions sont attribuées par les établissements d'enseignement supérieur. Le bilan des promotions locales pour l'année 2012 n'est pas encore disponible, mais voici le bilan des promotions locales en 2011 dans notre section. En 2011, il y a eu 63 promotions locales en section 26, toutes catégories confondues, contre 62 au niveau national.

4.5.1 Hors-Classe des Maîtres de Conférences

26 promotions avaient été attribuées par le CNU en 2011 tandis que 28 promotions ont été obtenues localement. Voici la liste des promus 2011.

M.T. Aimar (Aix Marseille 1), D. Bernard (Paris 9 Dauphine), C. Bernier (Grenoble 1), N. Caouder (Valenciennes), N. Castelle (Paris 11), S. Champier (Saint Etienne), P. Charton (La Réunion), N. Cheze (Paris 10), M. Constantini (Paris 10), L. Debraux (Reims), C. Dhuin (Paris 9 Dauphine), Z. El Houakmi (Nantes), M. El Methni (Grenoble 2), F. Ferraty (Toulouse 2), F. Guimier (Rennes 1), M. Lavie (Pau), S. Leborgne (Rennes 1), F. Lefevre (Lille 3), M. Levy (Paris 5), P. Martinez (Toulouse 3), A. Nom (Rennes 2), L. Monier (Insa Rennes), S. Nuiro (Antilles Guyanne), Y. Richard (Pau), Y. Rozenholc (Paris 5), N. Sayac (Paris 12), J. Tabka (Valenciennes), J. Wang (Paris 13).

4.5.2 Première classe des Professeurs

19 promotions avaient été attribuées par le CNU en 2011 tandis que 19 promotions ont été obtenues localement. Voici la liste des promus.

J.M. Bardet (Paris 1), E. Blayo-Nogret (Grenoble 1), L. Cavalier (Aix Marseille 1), L. Denis (Evry), M. Ducruet (Paris 6), O. Garet (Nancy 1), A. Gannoun (Montpellier 2), C. Horvath (Perpignan), D. Iftimie (Lyon 1), J. Ledoux (INSA Rennes), E. Logak (Cergy), F. Merlevede (Marne la Vallée), J.M. Monnez (Nancy 2), A. Moudafi (Antilles-Guyanne), B. Portier (INSA Rouen), O. Raimond (Paris 10), G. Turinici (Paris 9 Dauphine), L. Trouche (INRP), J. Vaillant (Antilles Guyanne)

4.5.3 Classe exceptionnelle des Professeurs

Le CNU avait attribué 13 promotions au premier échelon de la classe exceptionnelle en 2011 tandis que 14 promotions ont été obtenues localement. Voici la liste des promus 2011.

Y. Achdou (Paris 7), A. Bendali (INSA Toulouse), R. Cerf (Paris 11), A. Chateauneuf (Paris 1), E. Grenier (ENS Lyon), D. Guegan (Paris 1), M. Lassonde (Antilles-Guyanne), P. Lemarie (Evry), C. Leonard (Paris 10), A. Maul (Metz), G. Panasenko (Saint-Etienne), H. Sadok (Littoral), L. Saint-Raymond (Paris 6), J. Sokolowski (Nancy 1),

Le CNU avait attribué 4 promotions au second échelon de la classe exceptionnelle en 2011. Il y a eu 2 promotions locales : G. Bouchitté (Toulon), G. Pagès (Paris 6).

5 Attribution de semestres de congés pour recherche ou conversion thématique

La section avait 11 semestres CRCT pour environ 70 demandes. Elle a décidé d'attribuer 3 semestres à des professeurs

Frederic Hecht (Paris 6), Paul Lescot (Rouen), Jan Sokolowski (Nancy),
et d'attribuer 8 semestres à des maîtres de conférences

F. Autin (Aix Marseille), Francois Bolley (Paris 9), Tahar Boulmezaoud (Versailles), Guillaume Cheze (Toulouse), Catherine Houdement (Rouen), Yves LeGruyer (Rennes), Delphine Salort (Paris 7), Judith Vancostenoble (Toulouse).

En outre il a été établi la liste complémentaire de trois noms suivante:

1- Fayssal Benkhaldoum (rang A, Paris 13)

2- Moulay Aziz Alaoui (rang A, Le Havre)

3- Aurélie Muller Gueudin (rang B, Nancy)

Dans l'attribution des CRCT, le CNU privilégie tout particulièrement les dossiers comportant un projet scientifique de qualité, précis et clairement défini : citons en particulier ceux qui comportent en outre des séjours scientifiques à l'étranger, des participations à des concentrations thématiques, etc... Le conseil favorise également les candidats qui n'ont pas ou peu bénéficié de CRCT ou de délégation dans le passé. Il est souhaité que toutes les délégations passées des candidats soient clairement mentionnées. Dans la constitution des dossiers, il est vivement recommandé d'inclure des copies de pièces à l'appui de ces projets : lettres d'invitation, programme des semestres....

6 Avis sur les candidats classés sur les postes de professeurs 46-3

Le CNU A s'est réuni en juillet 2012 pour émettre un avis sur les candidats classés sur les postes de professeurs ouverts au recrutement par l'article 46-3. Ces postes sont réservés aux maîtres de conférences ayant accompli au moins dix années de service. Rappelons qu'en revanche la qualification n'est pas requise pour candidater sur de tels postes, mais le CNU doit émettre un avis sur chacun des candidats classés par les établissements. Seuls les candidats ayant reçu un avis favorable peuvent être nommés. La section donne habituellement, sauf cas exceptionnel, un avis favorable à tout candidat ayant une qualification aux fonctions de professeur en section 26 en cours.

Cette année, tous les candidats ont reçu un avis favorable.